## PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS PERPÉTUELLES EN ÉTAT D'ABANDON

Le cimetière communal compte de nombreuses concessions perpétuelles, dont certaines se sont beaucoup dégradées avec le temps. A partir de cette année, des programmes de reprises concernant les concessions perpétuelles manifestement en état d'abandon vont être mis en place.

Pour 2025, la procédure est lancée pour 12 concessions. Une visite sur place va être organisée afin de constater l'état de chaque sépulture, suivant le programme ci-dessous :

## **Lundi 24 mars 2025**

14 h 00 :	A 10 -	Famille ZERBINI
14 h 30 :	A 109 -	Famille DEVAUX
15 h 00 :	A 125 -	Famille DUC
15 h 30 :	A 147 -	Famille JAMARD
16 h 00 :	C 39 -	Famille COQUELIN / JORAND

## **Mardi 25 mars 2025**

14 h 00 :	A 39 -	Famille GROSJEAN
14 h 20 :	A 43 -	Famille LAURENT / DURUPT
14 h 40 :	A 133 -	Famille FRANCOIS / JANVIER
15 h 00 :	B 24 -	Famille SIMON
15 h 20 :	В 25 -	Famille BARON
15 h 40 :	E 07 -	Famille SIGROS
16:00:	E 101 -	Famille MAHIEU

Après ces visites, les familles disposeront d'une année pour remettre les sépultures en état. A l'expiration de ce délai, une nouvelle visite sera mise en place afin de constater la remise en état des sépultures, ou l'absence d'intervention. Dans ce dernier cas, le Conseil Municipal sera saisi afin de décider de la reprise des concessions concernées par la Ville.